

# Argumentaire pour des bons de garde aussi élevés pour l'accueil familial de jour que pour les crèches

(Comité d'organisation Égalité pour l'accueil familial de jour, avril 2024)

Les crèches et les écoles à horaire continu ne peuvent rien proposer aux parents dans différents domaines, car cela serait trop cher :

## Garde d'enfants dans les régions rurales peu peuplées

Il n'est pas possible d'avoir une crèche dans chaque petit village ou hameau, elle ne serait jamais occupée et ne serait pas rentable.

Les petites communes ayant une grande superficie gèrent généralement plusieurs établissements scolaires. Elles peuvent tout au plus proposer des repas de midi, mais gérer des modules pour certains élèves serait beaucoup trop coûteux.

**Les organisations d'accueil familial de jour mettent ici une offre à disposition : elles recherchent individuellement de nouvelles personnes pour s'occuper de leurs enfants, même si le contrat de travail ne porte que sur un seul enfant. La charge de travail pour l'administration du personnel, la formation continue et l'accompagnement est cependant aussi élevée pour un taux d'occupation de 10% que pour un taux d'occupation de 80%.**

**Tout cela entraîne des coûts qui justifient des bons de garde d'un montant équivalent !**

## Quand les parents doivent travailler de manière irrégulière

Un enfant qui doit être accueilli de manière irrégulière occupe rapidement une place entière dans une crèche, alors qu'il n'a besoin que de quelques jours d'accueil. Une prise en charge irrégulière signifie toujours une composition de groupe différente et des personnes d'encadrement différentes - du stress pour les enfants et pas judicieux d'un point de vue pédagogique.

**Les organisations d'accueil familial de jour offrent ici quelque chose de plus adapté, en petits groupes (5 enfants maximum) :**

**la plupart des personnes qui s'occupent des enfants sont prêtes à travailler de manière flexible pour couvrir les horaires de travail des parents. Mais cela ne permet pas de s'occuper d'autant d'enfants en même temps pour obtenir un revenu suffisant pour vivre. En tout cas pas avec un salaire de 6 à 7 francs !**

**Si les bons de garde sont augmentés pour les organisations d'accueil familial de jour, les indemnités pour les accueillant-e-s en milieu familial peuvent être augmentées !**

## Heures creuses, nuitées, weekends

Dans quelle crèche ou école à horaire continu trouve-t-on ces offres ? Et à un prix raisonnable ?

**Plus le temps passe, plus les accueillant-e-s en milieu familial "peuvent" couvrir ce qui serait tout simplement trop cher dans les autres offres d'accueil de jour. Comment les organisations d'accueil familial de jour peuvent-elles remplir cette mission à un coût encore plus avantageux ?**

**Les organisations d'accueil familial de jour ne peuvent proposer cette offre que si elle est rémunérée de manière équitable !**

## Pour les enfants de familles qui ont besoin d'une deuxième famille pour les soutenir

Pour que les enfants se développent bien, ils ont besoin de confiance. Celle-ci se développe en premier lieu avec les parents. Or, les circonstances de la vie font que les parents n'ont souvent pas la tâche facile. C'est pourquoi les enfants sont accueillis par des accueillant-e-s en milieu familial pour des raisons sociales : le petit groupe, la relation fiable avec la même personne de référence représentent une grande chance pour eux. Mais pour les accueillant-e-s, c'est souvent un défi supplémentaire, notamment en ce qui concerne la collaboration avec les parents.

**Les accueillant-e-s en milieu familial font plus que ce qui est possible dans les autres offres de prise en charge du point de vue du cadre : collaboration avec l'école, accompagnement des familles et complément au travail social scolaire. Les accueillant-e-s en milieu familial suivent une formation continue en externe. La coordinatrice, qui est leur premier interlocuteur au sein de l'organisation d'accueil familial de jour, a besoin d'une bonne formation et de suffisamment de temps pour pouvoir conseiller et accompagner les parents et les accueillant-e-s.**

**L'accueil familial de jour permet à l'État d'économiser de l'argent, car cette forme d'accueil permet de détecter beaucoup de choses très tôt et d'éviter des problèmes plus graves. Mais les dépenses supplémentaires doivent être payées !**

*L'introduction des bons de garde a ouvert le marché, qui doit réguler les coûts. Mais cela ne peut pas fonctionner pour l'accueil familial de jour tant qu'une partie de l'offre (les crèches) reçoit des subventions plus élevées et qu'une autre partie (les écoles à horaire continu) est certes en concurrence mais, étant organisée par l'État, ne doit pas participer au marché et a des conditions moins strictes pour que les parents puissent y*

*accéder. Les nouvelles exigences de l'ordonnance sur l'accueil familial de jour ne rendent pas l'activité des accueillant.e.s en milieu familial plus attrayante avec une rémunération de 6 à 7 francs par enfant et par heure - loyer et infrastructure compris dans ce montant ! Le fait que l'accueil familial de jour continue d'exister alors qu'il n'a jamais bénéficié des millions de francs de financement initial, contrairement aux crèches, prouve qu'il est nécessaire.*

L'accueil familial de jour supporte des coûts aussi élevés que les crèches, ils sont juste composés différemment. Si l'on veut que l'offre d'accueil familial de jour continue à être proposée aux familles du canton de Berne avec le même niveau de qualité (formation continue et accompagnement), les bons de garde doivent être augmentés de 8,50 francs à 10 francs par heure !